

Les opérateurs de téléphonie mobile plus taxés que les mines d'or en Afrique ?

Grégoire Rota-Graziosi, Fayçal Sawadogo

▶ **To cite this version:**

Grégoire Rota-Graziosi, Fayçal Sawadogo. Les opérateurs de téléphonie mobile plus taxés que les mines d'or en Afrique ?. 2020. hal-03109009

HAL Id: hal-03109009
https://hal.science/hal-03109009

Submitted on 13 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FONDATION POUR LES ÉTUDES ET RECHERCHES SUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Les opérateurs de téléphonie mobile plus taxés que les mines d'or en Afrique ?

Grégoire Rota-Graziosi
Fayçal Sawadogo

Grégoire Rota-Graziosi, Cerdi-CNRS, Université Clermont Auvergne, Ferdi.
Contact : gregoire.rota-graziosi@uca.fr

Fayçal Sawadogo, Cerdi-CNRS, Université Clermont Auvergne, Ferdi.
Contact : faycal.sawadogo@ferdi.fr

LA FERDI EST UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE. ELLE MET EN ŒUVRE AVEC L'IDDRI L'INITIATIVE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA GOUVERNANCE MONDIALE (IDGM). ELLE COORDONNE LE LABEX IDGM+ QUI L'ASSOCIE AU CERDI ET À L'IDDRI. CETTE PUBLICATION A BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE DE L'ÉTAT FRANÇAIS GÉRÉE PAR L'ANR AU TITRE DU PROGRAMME « INVESTISSEMENTS D'AVENIR » PORTANT LA RÉFÉRENCE « ANR-10-LABX-14-01 »

La taxe sur les appels internet *via* WhatsApp, Skype ou Viber a déclenché de nombreuses protestations au Liban entraînant la crise politique du pays quelques mois plus tard. De nombreux autres pays, particulièrement en Afrique sub-saharienne (comme l'Ouganda, la Zambie, ou encore le Kenya) ont instauré ou ont essayé d'instaurer (Bénin[1]) des taxes similaires. Ces expériences n'illustrent pas seulement l'effort des gouvernements à taxer de nouvelles bases, mais aussi la sensibilité politique de certaines bases taxables et le design parfois inadéquat de ces taxes qui prennent souvent la forme de droits d'accises spécifiques[2]. De telles taxes s'ajoutent à celles déjà existantes et particulières au secteur des télécommunications.

…/…

1. Le décret 218-34 du 25 juillet 2018 instaurait une taxe sur l'usage des réseaux sociaux à un taux spécifique de 5 FCFA par mégabyte, ce qui correspond à 0,009 dollar. Les protestations qui en ont suivi ont poussé le gouvernement à annuler cette taxe quelques mois après.
2. La taxe est spécifique quand sa base est une quantité (minutes, mégabytes, *etc.*) plutôt qu'une valeur.

note brève 214 novembre 2020 policy brief

... /... Pourtant, ce secteur est l'un des secteurs économiques les plus dynamiques en Afrique et offre encore un potentiel important de croissance. Les taux de pénétration des marchés nationaux restent faibles, autour de 45% en moyenne pour l'Afrique alors que celui pour les autres pays en développement dépassait 60% en 2017 (GSMA Intelligence, 2018). Les télécommunications participent au développement économique des pays en réduisant les coûts de transaction et en améliorant l'efficience des marchés.

Quel devrait-être le niveau adéquat de taxation des opérateurs de télécommunication ? D'une part, les opérateurs de télécommunications tireraient une rente de l'exploitation de leurs licences exclusives. Leur régime fiscal devrait donc suivre le même principe que celui des industries extractives. D'autre part, les opérateurs de télécommunications participent à la réduction de la fracture numérique, ce qui justifierait d'éventuelles incitations fiscales. Ce débat n'est pas particulier au secteur des télécommunications. Il reflète un arbitrage, bien connu dans les pays en développement, entre la promotion d'une activité économique par le biais d'incitations fiscales et la collecte de recettes fiscales à des fins de financement public.

Nous estimons la charge fiscale sur les entreprises de télécommunications dans 25 pays africains[3]. Cette charge fiscale ne prend pas seulement en compte les taxes du régime de droit de commun et les taxes particulières aux télécommunications sous le contrôle du Ministère des Finances (MF), mais également les redevances instaurées par les Agences nationales de Régulation (AR). Nous déterminons le Taux Effectif Moyen d'Imposition (TEMI) pour une entreprise de télécommunication représentative dénommée TELCO en utilisant les données de GSMA Intelligence[4].

Le TEMI varie considérablement d'un pays à l'autre, de 33% en Éthiopie ou 35% au Maroc à 97% en RDC et même 118% au Niger, avec une moyenne de 64%. L'Éthiopie est le seul pays de notre échantillon à n'avoir pas encore libéralisé son secteur des télécommunications. Les taxes et redevances particulières au secteur représentent une part importante du TEMI, illustrant une certaine imposition par le régulateur et une potentielle concurrence fiscale (une course vers le haut) entre le MF et l'AR.

Le secteur des télécommunications est généralement plus taxé que l'activité minière aurifère. Nous comparons le TEMI de TELCO à celui d'une mine d'or et d'une entreprise « classique » (qui ne supporte aucune taxe particulière). Les trois entreprises ont le même niveau de rentabilité avant impôt. La charge fiscale du secteur des télécommunications est plus élevée que celle des mines dans 15 des 19 pays pour lesquels nous disposons des données sur le TEMI (voir le Graphique 1). Le TEMI du secteur minier varie de 31% au Nigéria à 72% au Tchad. Sa moyenne est de 46% contre 68% pour celui des télécommunications. Dans plusieurs pays, la charge fiscale correspondant à la taxation particulière aux télécommunications dépasse celle du secteur minier. Le secteur minier demeure néanmoins plus taxé que le secteur classique dans tous les pays de notre échantillon à l'exclusion du Nigéria.

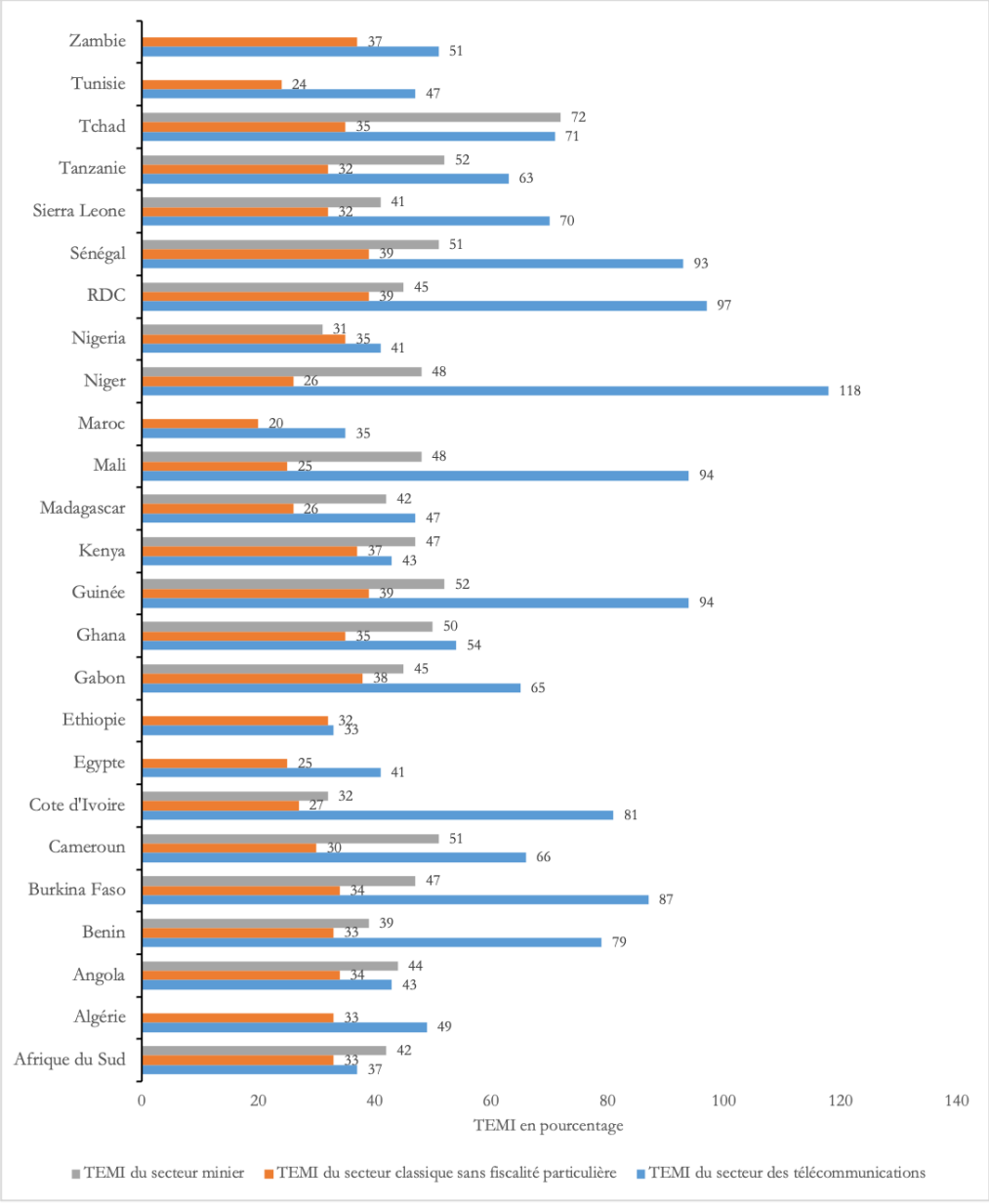
Les TEMI plus élevés sont associés à des taux de pénétration et à des Produits Nationaux Bruts (PNB) par tête plus faibles. Ces résultats s'expliquent principalement par des taxes et re-

3. Notre analyse concerne 25 pays africains : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Gabon, le Ghana, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigeria, la RDC, le Sénégal, la Sierra Leone, la Tanzanie, le Tchad, la Tunisie et la Zambie.

4. Notre approche est proche de celle de Djankov et al. (2010), de l'approche Doing Business de la Banque mondiale pour une activité économique classique et de l'approche Fiscal Analysis of Resource Industries du Fonds Monétaire International pour les projets miniers et pétroliers.

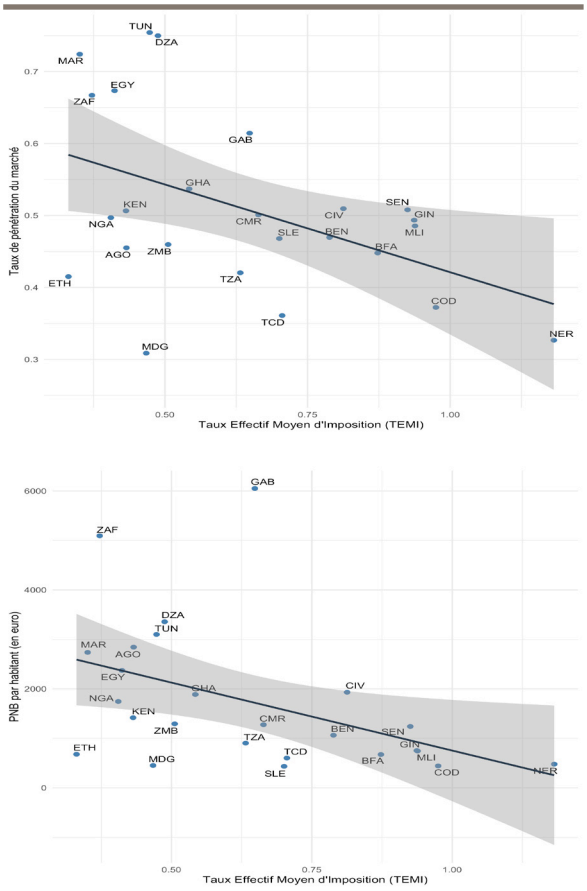
devances particulières. La corrélation est négative entre le TEMI relatif au régime de taxation particulière aux télécommunications et les deux variables alors qu'elle est positive avec le TEMI du régime de droit commun. Au-delà du niveau d'imposition mesuré par le TEMI, la forme de l'impôt est importante en termes de recettes fiscales et de développement de secteur des télécommunications. Les Agences de régulations des télécommunications peuvent lever des taxes ou des redevances particulièrement dommageables à l'activité économique, comme l'a souligné Hausman (1998) dans le cas de la loi américaine sur les télécommunications de 1996. Par ailleurs, ces corrélations peuvent aussi illustrer le fait que les pays plus avancés dans le développement de la téléphonie mobile s'appuient moins sur des taxes particulières à ce secteur. Cette relation pourrait résulter d'un lobbying plus puissant des opérateurs de télécommunication dans ces pays.

Graphique 1 : Les Taux Effectifs Moyens d'Imposition (TEMI) pour le secteur des télécommunications, le secteur minier, et le secteur standard



Source: auteurs.

Graphique 2 : TEMI, taux de pénétration et PNB par tête



Source: auteurs.

Références

- **Djankov, S., T. Ganser, C. McLiesh, R. Ramalho, and A. Shleifer. (2010).** "The Effect of Corporate Taxes on Investment and Entrepreneurship." American Economic Journal: Macroeconomics, 2 (3): 31-64.

- **Hausman, J., (1998).** "Taxation by telecommunication regulation." In Poterba, J. (ed.) Tax Policy and the Economy, Vol. 12, p. 29-48, MIT Press.

- **Rota-Graziosi, G. and Sawadogo, F., (2020).** "The tax burden on mobile network operators in Africa," CERDI Working paper.

Créée en 2003, la **Fondation pour les études et recherches sur le développement international** vise à favoriser la compréhension du développement économique international et des politiques qui l'influencent.

Contact
www.ferdi.fr
contact@ferdi.fr
+33 (0)4 73 17 75 30

n° ISSN : 2275-5055

note brève
214
Novembre
2020
policy brief